

Dossier suivi par :

Béatrice Veyrat-Masson

et Jean-Michel Clouet

Tél : + 33 (0)4 04 05 55 55

Courriel : b.veyrat-masson@fmes-france.org

Objet : Consultation pour une prestation d'accompagnement de tenue de comptabilité financière et de remontée des dépenses des projets européens dans lesquels l'Institut FMES est partenaire.

Référence : FMES/CMESM/SICOMAR/AMO.

Pièces jointes : Cahier des Clauses particulières valant acte d'engagement (CCPAE), cadre pour la proposition technique et financière.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du 3ème appel à projet du programme de coopération territoriale européenne Italie-France Maritime, l'Institut FMES a été sélectionné pour le projet « SICOMAR Plus » en qualité de partenaire.

Ce projet a démarré en juin 2018 et s'achève le 31 mai 2021. Toutefois, l'institut FMES a rejoint « SICOMAR Plus » en septembre 2019. Sa participation s'effectuera de septembre 2019 à fin mai 2021.

L'institut FMES souhaite être accompagné pour le suivi administratif et financier de ce projet. Aussi, lance-t-elle une consultation pour les prestations suivantes liées au projet SICOMAR Plus :

- **Assistance comptable financière du projet** : recueillir et fournir les pièces comptables réglementaires à l'Autorité européenne selon la réglementation en vigueur au sein du Projet Marittimo et SICOMAR Plus ;
- **Remontée des dépenses du projet** :
 - demande de remboursement N° 3 à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
 - demande de remboursement N° 4 à compter du 1^{er} juin 2020 ;
 - demande de remboursement N° 5 à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
 - clôture financière (équivalent à une demande de remboursement N°6) à compter du 1^{er} juin 2021.

Si cette consultation vous intéresse, les documents transmis en pièces jointes (CCPAE, Cadre pour la proposition technique et financière) doivent être renvoyés à l'institut FMES dûment rédigés, datés et signés au plus tard le **23 septembre 2019 à 10h00** à l'adresse mail suivante : b.veyrat-masson@fmes-france.org doublés d'un envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi de l'envoi avant l'échéance prévue.

Le marché sera attribué au candidat retenu sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 15 jours un RIB et un extrait de registre pertinent (K, K bis, extrait D1, inscription au répertoire des métiers ou document équivalent) de moins de trois mois.

La réponse devra notamment faire apparaître le niveau de connaissance et l'expertise du candidat dans la gestion des projets européens, tout particulièrement des projets Marittimo et de SICOMAR plus, ainsi que son expérience dans ce domaine avec les missions déjà réalisées.

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants :
valeur technique : 70 % et prix : 30 %.

La valeur technique de la prestation sera estimée sur la base du mémoire technique justificatif (figurant dans le cadre pour la proposition technique et financière) rédigé, daté et signé par le candidat qui accompagnera son offre. Ce critère sera noté sur 70 points avec un sous-critère évaluant l'expertise technique de l'équipe mobilisée. Les notes obtenues pour ce critère seront pondérées selon la formule suivante :

$$\text{Note offre } n = (\text{Note offre } n / \text{Note offre mieux disante}) \times 70$$

Le critère prix, sera évalué sur la base du montant en € TTC figurant dans la proposition technique et financière qui devra être remplie, datée et signée par le candidat et remise avec son offre. Le critère « prix » sera noté sur 30 points. Les notes attribuées pour le critère prix seront pondérées selon la formule suivante :

$$\text{Note offre } n = (\text{Montant de l'offre la moins disante} / \text{Montant de l'offre } n) \times 30$$

La note finale sera obtenue par addition de la note correspondant à la valeur technique pondérée à 70% et de la note correspondant au prix pondérée à 30%.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de cette lettre par retour de courriel. Toute correspondance concernant ce dossier devra obligatoirement contenir la référence FMES/CMESM/SICOMAR/AMO.

Vice-amiral Benoit Le Masne de Chermont
Président de l'institut FMES


